

HONORAIRES DES AGENCES LAFORET de VITROLLES, MARIIGNANE et ROGNAC

Transaction de vente - à la charge du Vendeur -

APPARTEMENT et MAISON	
Inférieur à 50 000 € ttc.....	5 000 € TTC
De 50 000 € ttc à 150 000 € ttc.....	10 % TTC
Supérieur à 150 000 € ttc.....	7% TTC
ESTIMATION *	250 € TTC
TERRAIN et IMMEUBLE	10 % TTC

Transaction de vente VIAGER - à la charge de l'Acquéreur -

TRANSACTION VIAGER 10 % TTC

Les prix affichés s'entendent NETS ACQUEREURS
L'estimation ne sera pas facturée si elle est suivie d'un mandat de Vente dans un délai de 7 jours.

Locations

Rémunérations pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 et les baux meublés

- Gignac, Les Pennes Mirabeau, Marignane, Marseille, Rognac, Saint Victoret, Septèmes les Vallons, Vitrolles :

Zone tendue : 10 € TTC/m² (visite du logement, la constitution du dossier, la rédaction du bail) + 3 € TTC/m² (état des lieux).

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels/Commerciaux :

10 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire
10 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Honoraires de gestion :

6,6 % TTC à la charge du bailleur

Prestations particulières :

Honoraires d'état des lieux :

200 € TTC à la charge du bailleur (Hors cas prévu à l'article 3 de la loi précitée)

Rédaction d'acte lié à entremise :

375 € TTC à la charge du bailleur

Validité à partir du 21/06/2018

Immobilier de l'Etang – SARL au capital de 4 000 € - Siege social : 42, avenue Denis Padovani 13127 VITROLLES
☎ 04 42 41 50 60 - 📠 04 42 41 50 61 – vitrolles@laforet.com

Agence de MARIIGNANE : 4, avenue Jean Mermoz- 13700 MARIIGNANE ☎ 04 86 30 55 00 - 📠 04 86 30 55 01 – mariignane@laforet.com
Agence de ROGNAC : 39, Bd Jean Jaures – 13340 ROGNAC ☎ 04 42 87 06 55 – rognac@laforet.com